



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « **THOMAS & PIRON Home** », [REDACTED]

Le terrain concerné est situé Rue du Bredlech, 5 à 6790 Aubange, et cadastré 1e division, section A, numéros 2527 L5 et 2527 M5.

Le projet consiste en la **construction d'une nouvelle habitation**, et présente les caractéristiques suivantes :

Motif(s) de l'annonce de Projet :

** Écarts au Guide Communal d'Urbanisme :*

- Éclairage non direct dans les locaux sanitaires ;
- Toiture plate concernant le volume secondaire ;
- Absence d'encadrements des baies ;
- Ton de crépi non repris dans le nuancier de la Lorraine Belge : noir (2ème ton) ;
- Matériau utilisé pour la porte de garage : acier.

** Écarts au Permis d'Urbanisme :*

- Hauteur sous corniche non comprise entre 5 et 5,50 mètres ;
- Réalisation partielle des seuils de fenêtres en aluminium ;
- Crépi non repris dans la gamme des bruns, ocre-bruns et jaunes (teintes choisies : blanc cassé de gris et noir) ;
- Dépassement de la zone aedificandi (construction sur deux parcelles).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h à l'adresse suivante : Service urbanisme, Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme (téléphone : 063/43.03.10, mail : urbanisme@aubange.be, dont le bureau se trouve Rue Haute n° 22 à 6791 Athus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25/06/2026 au 09/07/2026 au Collège communal (référence du dossier 77/26) : la présente annonce de projet sera affichée sur le terrain, par le demandeur, à front de voirie et lisible de celle-ci, **à partir du 19/06/2026** et pendant toute la durée de l'annonce de projet.

- ▶ soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus
- ▶ par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be

